



TECHNICIEN(NE) AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT UNITE DE GESTION VILAINE EST 1 EMPLOI NON PERMANENT DE CATEGORIE B – CONTRAT DE PROJET

Type d'offre :

- 1 emploi non permanent de catégorie B à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet « Technicien aménagement de bassin versant – Accord de Territoire 2026-2028 » à partir du 01/07/2026 pour la durée du projet (durée de 3 ans maximum).

Employeur : Eaux & Vilaine

L'EPTB Eaux & Vilaine est l'établissement public mettant en œuvre la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Vilaine (11 000 km² couvrant 6 départements et 2 régions). A ce titre, il est la structure porteuse du SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il réalise depuis plusieurs années les missions d'études et d'ingénierie sur les thèmes de la gestion qualitative et quantitative de l'eau et des milieux aquatiques, il gère des ouvrages structurants (barrage d'Arzal, barrages de Vilaine amont) et l'usine de production d'eau potable de Vilaine-Atlantique à Férel.

Le Comité Syndical d'Eaux & Vilaine est constitué de trois collèges : le collège des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) à fiscalité propre (qui représente 60% des voix), le collège des collectivités gestionnaires de l'Eau Potable (25% des voix) et le collège des Départements/Régions (15% des voix).

La plupart des EPCI du bassin sont adhérents à l'EPTB Eaux & Vilaine et dans le cadre de cette adhésion, les EPCI situés à l'amont et à l'aval de la Vilaine ont opté pour le transfert à Eaux & Vilaine des compétences « GEStion des Milieux Aquatiques » (GEMA) et associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses).

La réorganisation de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) s'est faite au sein de trois unités à Eaux & Vilaine : l'Unité de Gestion Vilaine Est, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces compétences, les actions menées ont pour objectif la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et in fine l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Contexte : Accord de Territoire 2026-2028

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la fiche aménagement de bassin versant a été créée, elle constitue une nouvelle action. L'aménagement du bassin versant est un levier important identifié dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne pour retrouver le bon état des masses d'eau. Ces aménagements de bassin couvrent un panel de dispositifs à l'échelle de la parcelle (talus planté, talus nu, bande boisée ou enherbée...) et à l'échelle des chemins de l'eau (zones tampons des fossés agricoles et routiers, gestion du drainage agricole, déplacement d'entrée de champs...). Ces aménagements répondent à la fois aux enjeux de qualité (épuration, limitation des transferts, ...), de l'hydrologie (effet tampon, soutien d'étiage, ...), et d'atténuation des effets du dérèglement climatique (ombrage, effet brise vent, ...) et de biodiversité (préservation d'habitat pour la faune et la flore, ...). Ils contribuent à la régulation du cycle de l'eau en ralentissant le ruissellement, en augmentant les temps de

transfert de l'amont vers l'aval, en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau, et ainsi limitant les inondations, préservant la qualité de l'eau et renforçant la résilience des milieux face au dérèglement climatique.

Dans le cadre de l'Accord de Territoire 2026-2028 porté par l'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE), l'aménagement des bassins versants vient compléter et renforcer les thématiques existantes (milieux aquatiques, bocage et pollutions diffuses).

Ces dispositifs seront principalement déployés sur les masses d'eau ciblées par les travaux de restauration des milieux aquatiques, sur les AAC prioritaires ainsi que sur les masses d'eau concernées par des démarches territoriales spécifiques définies dans l'Accord de Territoire. L'objectif sera de limiter les flux de polluants et les flux hydrauliques issus des versants amont.

Dans cet objectif, l'EPTB Eaux & Vilaine souhaite compléter l'équipe technique de l'Unité Est en créant le poste de technicien aménagement de bassin versant.

Le ou la Technicien(ne) aménagement de bassin versant recruté(e) sera chargé(e) de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi du programme d'actions lié à la thématique aménagement de bassin versant de l'Accord de Territoire 2026-2028 de l'Unité de Gestion Vilaine Est.

Ce recrutement a pour objet de venir en renfort de l'équipe technique et opérationnelle déjà en place (19 personnes dans le pôle technique et opérationnel : 1 responsable de pôle, 1 coordinateur technique milieux aquatiques, 9 animateurs milieux aquatiques, 1 coordinatrice des maîtrises d'ouvrages agricoles associées, 1 animatrice foncier, 1 technicien agricole-aménagement de bassin versant, 1 animateur agricole, 4 animateurs bocage).

➡ **Lieu de travail** : Unité de Gestion Vilaine Est - Eaux & Vilaine – L'Orangerie - Chemin des Bosquets - 35410 CHÂTEAUGIRON (l'Unité de Gestion Vilaine Est déménage à Janzé en fin d'année 2026)

➡ **Type d'emploi** : emploi non permanent en contrat de projet de catégorie B

➡ **Grade** : Technicien territorial de la filière technique – Technicien à technicien principal première classe

➡ **Temps de travail** : temps complet

➡ **Service** : Pôle Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Est – Eaux & Vilaine

Missions :

Sous la responsabilité hiérarchique de la responsable du pôle technique et opérationnel, la personne recrutée aura en charge :

Dans le cadre de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi des actions aménagement de bassin versant :

- Prendre contact, rencontrer et mobiliser (sensibilisation, négociation, concertation) les agriculteurs et les collectivités du territoire ;
- Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de l'eau : approche intégrant les thématiques agricole, milieux aquatiques, bocage, qualité de l'eau, quantité, ... ;
- Réaliser des diagnostics des chemins de l'eau sur les versants des zones prioritaires milieux aquatiques en accompagnement des travaux milieux aquatiques réalisés ou à réaliser dans un objectif d'infiltration de l'eau dans les sols et de limitation des transferts de polluants aux cours d'eau ;
- Réaliser des Diagnostics de Parcelles à Risques d'érosion des sols (DPR2) ;
- Elaborer des projets d'aménagement de bassin versant avec les agriculteurs du territoire ;
- Travailler en lien étroit avec les agents techniques de l'unité (bocage et milieux aquatiques), le conseiller études et ingénierie, l'animatrice territoriale et les autres acteurs du territoire (collectivités, ...) ;
- Mettre en œuvre, selon la nature des projets, les travaux d'aménagement de bassin versant

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des actions « transversales » :

- Réaliser un bilan annuel de ses actions ;

- Actualiser régulièrement les données du SIG/SYSMA en lien avec le(la) référent(e) SIG/SYSMA de l'unité et du siège d'Eaux & Vilaine pour permettre l'évaluation technique et le suivi de la réalisation des actions aménagement de bassin versant ;
- Participer et mettre en œuvre les missions d'information et de sensibilisation propres aux actions aménagement de bassin versant en lien avec l'animateur(trice) territorial(e) de l'unité ;
- Participer selon les ordres du jour à des réunions de l'unité (bureaux et/ou comités territoriaux, comités de pilotage, comités techniques, visites de chantiers, ...) ou plus largement de l'EPTB.
- Participer au bilan / évaluation de l'Accord de Territoire, notamment concernant la partie aménagement de bassin versant, en lien avec les membres de l'équipe technique et les élus du territoire ;
- Co-animer, au besoin, avec les agents de l'Unité, le Comité de pilotage annuel et les instances délibérantes (Bureaux, Comités territoriaux) ;
- Suivre et encadrer, au besoin, en lien avec le(la) conseiller(ère) études et ingénierie de l'unité, des bureaux d'étude et/ou stagiaires sur des études ponctuelles spécifiques ;
- Assurer une veille terrain des infractions réglementaires « Gestion des Milieux Aquatiques et compétences associées bocage, ruissellement, pollutions diffuses ».

Profil recherché :

➔ Formation requise :

De formation Bac+2 et plus dans le domaine de l'environnement

Expérience professionnelle précédente sur un poste similaire souhaitée

Agréments DPR2 et AIPR souhaités

➔ Compétences :

- Bonnes connaissances du contexte réglementaire dans le domaine de l'eau et de l'agriculture
- Compétences techniques dans le domaine de l'aménagement de bassin versant, et lien aux milieux (zones humides, bocage, ...)
- Connaissances générales en environnement (qualité d'eau, agriculture, milieux aquatiques, bocage, ...)
- Connaissance et expérience du fonctionnement des exploitations agricoles
- Animation de groupes (agriculteurs, élus, ...)
- Compétences en conduite de projet
- Compétences en conduite de chantiers de travaux
- Compétences techniques en conception/mise en œuvre/réalisation d'aménagement de bassin versant
- Connaissance des règles de sécurité en matière de travaux
- Expérience des outils informatiques et base de données et bureautique
- Compétences en traitement de données sous système d'information géographique Qgis et SYSMA

➔ Savoir-faire et savoir-être :

- Aptitudes et goût prononcé au travail de terrain
- Capacité d'écoute, de négociation et de concertation
- Capacités à conduire et à animer des réunions ainsi qu'à s'adapter à différents publics
- Capacités rédactionnelles (comptes-rendus, documents techniques et administratifs, ...)
- Rigueur et sens de l'organisation
- Disponibilité et réactivité
- Bon sens du relationnel, aisance à l'oral
- Capacité à rendre compte (écrit et oral)
- Autonomie et sens du travail en équipe

Informations complémentaires :

Type d'emploi

Emploi non permanent en contrat de projet de catégorie B

Service de rattachement

Unité de Gestion Vilaine Est – Pôle technique et opérationnel

Lieu de travail

Unité de Gestion Vilaine Est - Eaux & Vilaine - L'Orangerie - Chemin des Bosquets – 35410 CHÂTEAUGIRON
(l'Unité de Gestion Vilaine Est déménage à Janzé en fin d'année 2026)

Poste basé à Châteaugiron avec de nombreux déplacements sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Est de l'EPTB Eaux & Vilaine (permis B indispensable) et occasionnels sur le bassin versant de la Vilaine.

Temps de travail et horaires de travail

Temps complet

Amplitudes horaires irrégulières en fonction des déplacements, des réunions

Rémunération

Rémunération selon expérience et sur la base de la grille indiciaire du grade de technicien à technicien principal première classe

Titres restaurant – Remboursement des frais de mission – CNAS – Participations employeur aux mutuelles – Contrat groupe prévoyance avec participation de l'employeur

Candidature

Les CV et lettres de motivations sont à adresser par mail à rh@eaux-et-vilaine.bzh ou par courrier à l'EPTB Eaux & Vilaine - Service RH - Boulevard de Bretagne 56130 LA ROCHE-BERNARD **au plus tard pour le 24 avril 2026** à l'attention de Monsieur le Président de l'EPTB Eaux & Vilaine

Merci de nommer vos documents PDF de la façon suivante : NOM_Prénom_CV et NOM_Prénom_LM

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : **Sandrine Garnier**, Responsable de l'unité de Gestion Vilaine Est : sandrine.garnier@eaux-et-vilaine.bzh ou **Marion PELLE**N, Responsable du pôle technique et opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Est : marion.pellen@eaux-et-vilaine.bzh

DATE LIMITE du dépôt des candidatures le 24 avril 2026.

Les entretiens de recrutement sont prévus le 13 mai 2026

Prise de poste : 01/07/2026